

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 04 SEPTEMBRE 2023
Délibération n° DE_2023_044

Le 02 octobre deux mille vingt-trois, à 20 heures 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal, en mairie de BOURDEAUX, sous la présidence de Monsieur DIDIER, Maire.

Présents : DIDIER Thierry, PEYSSON Catherine, BRUN Mireille, DESSUS Jean-François, ARNEPHY Delphine, BOMPARD Jocelyne, HERMANT Marie-Odile, LEYMAN Robert, MASNATA Mallaury, TERROT Stéphanie

Absents excusés : SIMOND Bruno (pouvoir à PEYSSON Catherine), TURC Jack (pouvoir à BOMPARD Jocelyne) et VANDERNOOT Noémie

Absents : BELLE Michaël

Secrétaire : HERMANT Marie-Odile

OBJET : Acquisition de la Tour du Murinais

Le Maire fait part au Conseil Municipal que Mme DUMAS Viviane et M. DUMAS Yian, propriétaires de la tour du Murinais ont donné leurs d'accords pour céder l'emprise de la tour à la commune.

Le Maire présente les devis suivants :

- Rémi ALQUIER, géomètre expert pour le document d'arpentage avec intervention sur le terrain, sans bornage de la division et confection d'un plan de division parcellaire : 800€ HT - 960€ TTC
- SAS ADM'ACT pour la confection de l'acte administratif de vente avec établissement d'une servitude de passage : 429€ HT – 514.80€ TTC

Il propose au Conseil Municipal d'acquérir la tour du Murinais et d'accompagner l'association Les Amis du Pays de Bourdeaux via une convention de partenariat, à entreprendre des travaux pour la sauvegarde et la restauration de la tour. La commune s'engagerait à porter le projet pour l'obtention des subventions départementales et patrimoniales et l'association s'engagerait à demander des aides complémentaires et prendre en charge le solde du montant des dépenses.

Le Maire propose dans un premier temps d'acquérir la tour du Murinais puis dans un deuxième temps de lancer le projet de restauration. Les demandes de subvention ne pouvant être demandées tant que la commune n'est pas propriétaire du bien.

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

ACCEPTE d'acquérir la tour du Murinais appartenant à Mme DUMAS Vitaline et M. DUMAS Yian à l'euro symbolique.

ACCEPTE le devis du cabinet de géomètre Rémi ALQUIER d'un montant de 800€ HT

ACCEPTE le devis de la SAS ADM'ACT pour un montant de 429€ HT

AUTORISE le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,

T. DIDIER

